

ATTENTION :

- Ces aides concernent les personnes retraitées, vivant à leur domicile
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant la validation de l'aide
- Ils doivent être réalisés par des professionnels (versement des subventions sur présentation des factures)

Les aides financières étant variées et complexes, il est conseillé de s'adresser à un organisme habitat pour toute information ou montage de dossier.

Habitat & Développement Conseils et le **PACT** sont deux organismes au service des personnes et de leur habitat.

Ils vous informent, écoutent votre demande, bâtissent avec vous un projet personnalisé adapté à vos besoins, définissent les travaux à réaliser par le passage d'un technicien à votre domicile, recherchent les financements nécessaires et suivent le dossier jusqu'au règlement des travaux et aux versements des subventions.

N'hésitez pas à les contacter !

Adresses utiles :

Service « Seniors Santé Handicap »

Mairie de Saint-Quentin-Fallavier
Tél. : 04.74.94.80.45

CONSEIL GENERAL DE L'ISERE

Service Autonomie –
Territoire Porte des alpes
18 avenue Frédéric Dard
38300 Bourgoin-Jallieu
Tél. : 04.26.73.05.48

CARSAT

Tel : 39 60 ou www.carsat-ra.fr

ANAH - Délégation locale de l'Isère

17 boulevard Joseph Vallier - BP 45
38040 Grenoble Cedex
Tél : 04 56 59 45 00

Habitat & Développement Conseils de l'Isère

5, place Gustave Rivet - BP 205
38100 Cedex 1 Grenoble
Tél : 04 76 85 13 65

Permanence sur le territoire :

Marie-Laure MARRALI – 06 81 22 72 81
Les 1^{er} lundis des mois pairs
De 10h à 12h
Au Centre Social de la Verpillière
(Av. du général de Gaulle)

PACT de l'Isère de Vienne

42, rue de Bourgogne
38200 VIENNE
Tél. : 04.74.85.15.15

Permanence sur le territoire :

Les 4^{ème} mardis de chaque mois
De 10h à 12h
A la Mairie de Bourgoin-Jallieu



LES AIDES A L'AMENAGEMENT DU LOGEMENT DES SENIORS VIVANT A LEUR DOMICILE

La prévention des accidents domestiques des personnes retraitées vivant chez elles, nécessite souvent des travaux d'adaptation ou d'amélioration de l'habitat.
(Ex : remplacement d'une baignoire par une douche, installation d'un monte personne, d'une barre d'appui, d'une main courante, ...)



Ces travaux ont un coût qui ne doit pas constituer un frein au bien-être et à la sécurité permettant un maintien à domicile le plus long possible.

Des aides financières existent !

Lesquelles ? Pour qui ?

A qui s'adresser ?